



# Rentrée 2022-2023

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

---

## Périodes d'inscriptions :

Les inscriptions scolaires se feront en mairie  
**de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, 16h le vendredi,**  
**du lundi 11 au vendredi 15 avril 2022**  
**du mardi 19 au vendredi 22 avril 2022**  
**du lundi 25 au vendredi 29 avril 2022**

## Elles concernent :

- Les enfants entrant en 1ère année de maternelle
- Les élèves entrant au CP (hors écoles du Chef-Lieu et d'Héry)
- Les nouveaux arrivants

## Les documents à fournir :

Pour effectuer l'inscription, veuillez vous munir **des photocopies** des documents suivants :

- 1 justificatif de domicile datant du mois précédent l'inscription,
- le carnet de santé de l'enfant (pages des vaccinations),
- le livret de famille (parents + enfant(s) à inscrire),
- le jugement de divorce ou de garde (pages fixant l'autorité parentale et la résidence),
- le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (pour les nouveaux arrivants ou pour un changement de secteur).

## Demande de dérogation :

Les formulaires de demande de dérogation sont à retirer à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur le site de la ville [www.ugine.com](http://www.ugine.com) et à retourner en mairie :

**au plus tard le vendredi 29 avril 16h**